

Assistance au suicide et travail social : quelle posture professionnelle?

Notre travail de Master a passé au crible l'assistance au suicide proposée dans la partie germanophone du canton de Berne et analysé le rôle du travail social dans ce contexte.

Texte : Michelle Bütikofer und Kathy Haas

1. Contexte:

développements actuels et valeurs centrales du travail social

Comme le montrent les développements démographiques et sociétaux actuels, l'espérance de vie augmente et l'individualité comme la pluralité gagnent du terrain en Suisse. D'où l'importance de l'autodétermination et de la responsabilité. Et cela jusqu'en fin de vie, comme en témoigne notamment le succès croissant de l'assistance au suicide.

Il ressort d'une étude menée à la HES bernoise qu'il y a un réel besoin de conseil sur cette question. Et sachant que l'autodétermination, la dignité humaine, l'équité et une vie réussie sont au cœur du travail social, la question se pose de savoir si les conseils liés à l'assistance au suicide n'entrent pas dans le champ d'action du travail social.

2. Intérêt cognitif et question de recherche

possibilités de conseil en matière d'assistance au suicide

Partant de l'idée que le travail social doit contribuer au bien-être des individus et prendre au sérieux leurs besoins, notre question de recherche était la suivante: «Comment est conçue dans le canton de Berne l'offre de conseil en matière d'assistance au suicide, en particulier que proposent les services sociaux aux personnes du troisième âge?» Il s'agissait ici de passer en revue les possibilités de conseil proposées dans le canton et d'identifier les lacunes éventuelles.

3. Méthode utilisée:

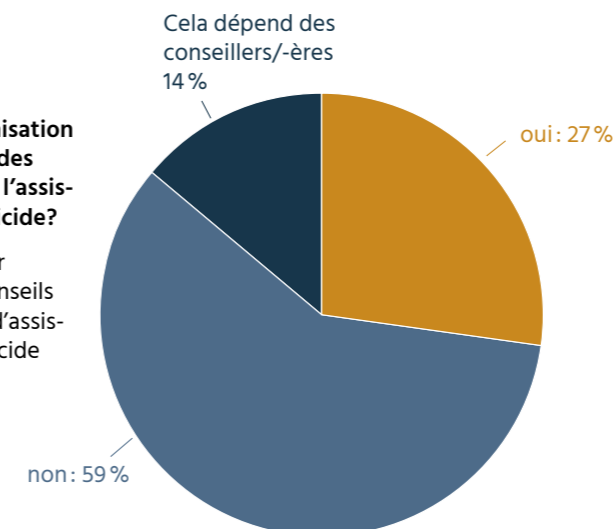
méthode mixte avec questionnaire exploratoire et entretiens d'approfondissement avec des experts

Dans un premier temps, un questionnaire en ligne a servi à explorer le champ de l'activité de conseil et à recenser autant que possible toutes les pratiques. 53 personnes susceptibles de proposer une offre de conseil ont répondu à l'enquête. La majorité des organisations consultées ne proposent pas de conseil sur l'assistance au suicide (voir fig.), et la plupart de celles qui le font ne le communiquent pas publiquement.

Sur la base de ces résultats, trois expert-e-s ayant une activité de conseil ont encore été interrogés. Leurs connaissances ont contribué à élargir et approfondir nos résultats

Votre organisation offre-t-elle des conseils sur l'assistance au suicide?

Résultats sur l'offre de conseils en matière d'assistance au suicide (n=44).



4. Conclusions et recommandations:

quatre messages-clés et des recommandations pratiques

Les résultats ont livré quatre messages-clés avec des recommandations pratiques:

1. Des offres de conseil sont en place, mais elles sont difficiles à trouver et ne sont pas accessibles à tout le monde. => Recommandation: dans une optique d'égalité des chances, il faudrait créer des offres faciles à trouver et accessibles à tout un chacun.
2. Toutes les options envisageables en fin de vie ne sont pas institutionnalisées ou ne conviennent pas aux conditions-cadres des organisations. En outre, la démarcation entre l'activité de conseil et l'assistance au suicide est floue et la terminologie prête à confusion. => Recommandation: il est nécessaire d'informer et de sensibiliser les professionnels et de préciser la terminologie.
3. Les soins palliatifs sont financés et encouragés par les collectivités publiques, alors que l'assistance

au suicide reste l'affaire d'organisations privées. => Recommandation: il faudrait revoir, pour ce qui est de l'offre de conseil et de son financement, les rôles respectifs de l'État et du secteur privé.

4. Dans l'activité de conseil en place, le changement de paradigme de l'assistance publique à la responsabilité personnelle ne fait que commencer, et la professionnalisation n'en est qu'à ses débuts (bases conceptuelles). => Recommandation: il faut compléter les bases théoriques de l'action étatique.

À propos du quatrième et dernier point, le travail de Master développe sa vision d'un guichet unique indépendant, géré par des travailleuses et travailleurs sociaux. Nous concluons ici que dans le discours sociétal actuel, il serait logique de bénéficier en fin de vie d'offres de conseil neutres, prenant en compte l'assistance au suicide. Le travail social pourrait très bien se profiler

dans ce nouveau champ d'action. Il faudra toutefois veiller aux compétences interprofessionnelles de ce guichet unique, sachant qu'il s'agit d'une question très complexe, faisant appel aux savoirs de différentes professions. ■



Pour en savoir plus:

Téléchargement: travail de mastère « Sterbehilfe... und was hat das mit Sozialarbeit zu tun? »



Michelle Bütikofer

MSc en travail social, assistante scientifique à l'Institut de l'âge de la BFH

✉ michelle.buetikofer@bfh.ch



Kathy Haas

MSc en travail social, assistante scientifique à l'Institut de l'âge de la BFH,

✉ kathy.haas@bfh.ch